

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 27 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART  
Patrick GUILBAUDEAU à Lucien MONNERIE  
Annaïg MESTRIC à Françoise BALLESTER  
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	20 Mars 2023
Date de l'affichage	21 Mars 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

**2023 18**      **Affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2022**

*Rapporteur* : P. Jacqueminot

Aux termes de l'instruction budgétaire et comptable M14, l'assemblée délibérante doit, après l'arrêt des comptes, procéder à l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice écoulé.

Le compte administratif laisse apparaître :

- Un excédent de clôture à la section de fonctionnement de **6 638 570,55 €**
- Un déficit de clôture à la section d'investissement de **214 832,39 €**

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

Pour la section de fonctionnement :

- D'affecter à la section d'investissement, pour couvrir son besoin de financement, une part du résultat de clôture de la section de fonctionnement, soit **1 629 000,00 €**
- De reporter le solde de cet excédent en section de fonctionnement au Budget Primitif 2023, soit **5 009 570,55 €**

Pour la section d'investissement :

- D'y reporter le déficit d'investissement d'un montant de **214 832,39 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 20 mars 2023,

**DECIDE :**

Pour la section de fonctionnement :

- **D'AFFECTER** à la section d'investissement, pour couvrir son besoin de financement, une part du résultat de clôture de la section de fonctionnement, soit **1 629 000,00 €**
- **DE REPORTER** le solde de cet excédent en section de fonctionnement au Budget Primitif 2023, soit **5 009 570,55 €**

Pour la section d'investissement :

- **D'Y REPORTER** le déficit d'investissement d'un montant de **214 832,39 €**

**Adopté par 24 voix pour et 9 abstentions (LE GROGNEC Pierre-Yves, DECROIX Guy, LOISEL Isabelle, KERDEKHUE Régis, BASTIER Bernard qui a procuration de MORIO Estelle, DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François,).**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 28 Mars 2023

Le Maire,  
Joël DANIEL

